

Régisseur général de spectacle et d'évènement

RNCP38910 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323p
Formacode(s)	45060, 45011
Code(s) ROME	L1509
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	26/04/2024
Date d'échéance	26/04/2029

Certificateur(s)

CTRE FORMATION PROF TECHNICIENS SPECT · SIRET : 31360884600025

Partenaires habilités

2 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 1 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
CTRE FORMATION PROF TECHNICIENS SPECT	31360884600025	Former et organiser l'évaluation
GRIM-EDIF	38955373600049	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification professionnelle de « Régisseur général de spectacle et d'évènement » vise à répondre à plusieurs enjeux pour le métier de régisseur général et pour le secteur : Poursuivre la professionnalisation et la reconnaissance des métiers techniques du spectacle ; Développer la reconnaissance et la lisibilité du métier, de ses responsabilités ; Développer les compétences du métier, en adéquation avec les évolutions technologiques, écologiques, organisationnelles du secteur, notamment au regard de la mise en place de la RSE (accessibilité des emplois et du public, développement durable, transformation numérique), tout en prenant en compte la complexité croissante des systèmes de production de spectacle ; Développer l'accessibilité des systèmes de financement des parcours de formation, continue, progressive ou en apprentissage, ou de validation des acquis de l'expérience ; Répondre aux besoins constants de recrutement en favorisant et sécurisant l'insertion professionnelle dans un métier à responsabilités.

D'un point de vue opérationnel la certification permet de : Reconnaître les compétences méthodologiques, d'organisation, de management et de gestion, nécessaires à l'exercice de la fonction de régisseur général ; Démontrer des compétences au plus près de l'actualité du métier ; Favoriser la reconnaissance et l'employabilité des bénéficiaires ; Créer des passerelles professionnelles dans les métiers technique du spectacle, du technicien au régisseur général pour pouvoir poursuivre vers la direction technique.

ACTIVITÉS VISÉES

Contrôle du respect de la mise en œuvre des règles d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de prévention des risques s'appliquant aux professionnels.

Suivi des budgets alloués et des dépenses techniques afférents aux spectacles, événements et manifestations

Veille sur les évolutions juridiques, sociales, économiques et environnements technologiques des structures de

spectacle ou d'évènement

Définition des besoins en personnels techniques, constitution des équipes

Organisation des conditions d'accueil et de travail des équipes artistiques et techniques

Encadrement des personnels techniques placés sous sa responsabilité

Organisation des moyens techniques et logistiques nécessaires à la réalisation et l'exploitation des spectacles, événements et manifestations, dans le cadre des projets artistiques et culturels de la structure

Organisation du contrôle de l'entretien et de la maintenance du matériel scénique et des espaces des manifestations

Vérification des conditions d'accueil, de confort et d'accessibilité du public

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Analyser les situations de travail en utilisant le cadre réglementaire et professionnel pour prévenir des risques sur la santé et la sécurité des équipes techniques.

Etudier la faisabilité d'un projet en évaluant les conditions de réalisation en termes d'ordonnancement, de coordination des moyens à mobiliser pour sécuriser le projet dans un environnement protéiforme.

Accompagner l'avancée d'un projet de son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, en concevant ou en utilisant des outils de gestion et de suivi pour établir ou négocier les étapes du projet.

Présenter un budget technique prévisionnel en utilisant les outils adéquats pour accompagner les décisions de production des spectacles et événements.

Proposer des solutions techniques ou organisationnelles adaptées à l'environnement d'un lieu ou d'un projet de spectacle en développant une analyse prospective des évolutions techniques, économiques, sociales et réglementaires à venir pour participer à la démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) d'une structure ou aux choix d'investissement d'une direction technique.

Analyser les situations de travail en précisant les compétences nécessaires et les formations obligatoires pour répondre aux besoins d'un montage, d'une exploitation ou d'un démontage de spectacle / événement.

Identifier les problématiques techniques et humaines en analysant les informations à disposition pour décider la répartition des équipes sur le montage, l'exploitation ou le démontage d'un spectacle / événement.

Organiser le temps de travail des équipes techniques en prenant en compte les contraintes réglementaires, les moyens alloués et les données techniques, pour préciser le planning de montage, répétition, filage, exploitation, démontage d'un spectacle / événement.

Elaborer les procédures d'accueil et d'accompagnement des nouveaux salariés en sollicitant les équipes techniques pour encourager le dialogue entre les techniciens de son équipe, accélérer l'accessibilité universelle, la mixité et la parité des métiers techniques du spectacle.

Evaluer les risques professionnels en analysant l'activité des équipes techniques pour mener ou préconiser des actions de prévention à destination des équipes internes ou externes.

Accompagner les équipes techniques en élaborant les procédures pour ouvrir le dialogue avec les équipes artistiques et techniques, internes ou externes à l'organisation.

Evaluer l'adéquation d'un profil professionnel à un poste, dans le cadre d'un recrutement ou d'une évolution professionnelle, pour préciser les besoins d'ajustement ou de formation.

Préconiser des solutions adaptées et réalistes en analysant les demandes d'aménagement d'un poste pour permettre l'accessibilité au travail d'un collaborateur technique en situation de handicap.

Concevoir les outils de liaison d'un spectacle ou d'un événement en prenant en compte la réglementation en vigueur en matière de prévention des risques pour organiser les conditions d'acheminement, l'organisation de l'espace, l'installation technique, les moyens matériels et humains à mobiliser pour l'exploitation.

Evaluer les temps de montage, d'exploitation et de démontage d'un spectacle / événement, en prenant en compte les contraintes techniques et humaines, pour produire les plannings de production ou de tournée.

Relever les contraintes en évaluant l'accessibilité de l'environnement d'un espace pour préciser les problématiques d'accueil d'un spectacle ou d'un événement.

Organiser le suivi technique d'un spectacle / événement en analysant la réalisation technique d'exploitation pour coordonner les actions d'amélioration.

Organiser le contrôle de l'entretien et de la maintenance des moyens mis en œuvre en évaluant le respect des procédures pour garantir la sûreté, l'accessibilité et la sécurité des équipes.

Organiser les conditions d'exploitation d'un spectacle/événement en précisant les points de vigilance et les mesures compensatoires à mettre en place par la structure d'accueil pour garantir la sûreté, l'accessibilité et la sécurité du public.

Blocs de compétences

RNCP38910BC01 — Accompagner des projets de spectacle et d'évènements

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les situations de travail en utilisant le cadre réglementaire et professionnel pour prévenir des risques sur la santé et la sécurité des équipes techniques.

Etudier la faisabilité d'un projet en évaluant les conditions de réalisation en termes d'ordonnancement, de coordination des moyens à mobiliser pour sécuriser le projet dans un environnement protéiforme.

Accompagner l'avancée d'un projet de son élaboration jusqu'à sa mise en œuvre, en concevant ou en utilisant des outils de gestion et de suivi pour établir ou négocier les étapes du projet.

Présenter un budget technique prévisionnel en utilisant les outils adéquats pour accompagner les décisions de production des spectacles et évènements.

Proposer des solutions techniques ou organisationnelles adaptées à l'environnement d'un lieu ou d'un projet de spectacle en développant une analyse prospective des évolutions techniques, économiques, sociales et réglementaires à venir pour participer à la démarche RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) d'une structure ou aux choix d'investissement d'une direction technique.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Soutenance écrite et orale d'un projet

Entretien

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis figurant dans les fiches programmes des formations préparant à la certification des blocs de compétences sont validés par l'organisme certificateur qui prend sa décision au regard du public, du contenu, de la durée et des modalités du parcours de formation proposés par l'organisme de formation et en cohérence avec l'ensemble des offres de formation proposées par le réseau partenaire de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit présenter :

Un score minimum de 60% des compétences évaluées comme étant « acquises », avec un maximum de 10% des compétences évaluées comme étant « non-acquises », entre 0 et 40% des compétences évaluées comme étant « en cours d'acquisition » pour l'ensemble des épreuves organisées dans le cadre du jury d'évaluation du bloc de compétences visé ou la démonstration des compétences du bloc en validation des acquis de l'expérience.

Un taux d'absence de moins de 10% sur le parcours de formation, préparant au bloc de compétences, sur lequel le candidat s'est inscrit ou être candidat à la VAE.

RNCP38910BC02 — Coordonner et encadrer le travail des équipes techniques pour la mise en œuvre d'un spectacle / évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

Analyser les situations de travail en précisant les compétences nécessaires et les formations obligatoires pour répondre aux besoins d'un montage, d'une exploitation ou d'un démontage de spectacle / évènement.

Identifier les problématiques techniques et humaines en analysant les informations à disposition pour décider la répartition des équipes sur le montage, l'exploitation ou le démontage d'un spectacle / évènement.

Organiser le temps de travail des équipes techniques en prenant en compte les contraintes réglementaires, les moyens alloués et les données techniques, pour préciser le planning de montage, répétition, filage, exploitation, démontage d'un spectacle / évènement.

Elaborer les procédures d'accueil et d'accompagnement des nouveaux salariés en sollicitant les équipes techniques pour encourager le dialogue entre les techniciens de son équipe, accélérer l'accessibilité universelle, la mixité et la parité des métiers techniques du spectacle.

Evaluer les risques professionnels en analysant l'activité des équipes techniques pour mener ou préconiser des actions de prévention à destination des équipes internes ou externes.

Accompagner les équipes techniques en élaborant les procédures pour ouvrir le dialogue avec les équipes artistiques et techniques, internes ou externes à l'organisation.

Evaluer l'adéquation d'un profil professionnel à un poste, dans le cadre d'un recrutement ou d'une évolution professionnelle, pour préciser les besoins d'ajustement ou de formation.

Préconiser des solutions adaptées et réalistes en analysant les demandes d'aménagement d'un poste pour permettre l'accessibilité au travail d'un collaborateur technique en situation de handicap.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Jeu de rôle

Entretien

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis figurant dans les fiches programmes des formations préparant à la certification des blocs de compétences sont validés par l'organisme certificateur qui prend sa décision au regard du public, du contenu, de la durée et des modalités du parcours de formation proposés par l'organisme de formation et en cohérence avec l'ensemble des offres de formation proposées par le réseau partenaire de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit présenter :

Un score minimum de 60% des compétences évaluées comme étant « acquises », avec un maximum de 10% des compétences évaluées comme étant « non-acquises », entre 0 et 40% des compétences évaluées comme étant « en cours d'acquisition » pour l'ensemble des épreuves organisées dans le cadre du jury d'évaluation du bloc de compétences visé ou la démonstration des compétences du bloc en validation des acquis de l'expérience.

Un taux d'absence de moins de 10% sur le parcours de formation, préparant au bloc de compétences, sur lequel le candidat s'est inscrit ou être candidat à la VAE.

RNCP38910BC03 — Coordonner l'exploitation technique de spectacle et d'évènement

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir les outils de liaison d'un spectacle ou d'un évènement en prenant en compte la réglementation en vigueur en matière de prévention des risques pour organiser les conditions d'acheminement, l'organisation de l'espace, l'installation technique, les moyens matériels et humains à mobiliser pour l'exploitation.

Evaluer les temps de montage, d'exploitation et de démontage d'un spectacle / évènement, en prenant en compte les contraintes techniques et humaines, pour produire les plannings de production ou de tournée.

Relever les contraintes en évaluant l'accessibilité de l'environnement d'un espace pour préciser les problématiques d'accueil d'un spectacle ou d'un évènement.

Organiser le suivi technique d'un spectacle / évènement en analysant la réalisation technique d'exploitation pour coordonner les actions d'amélioration.

Organiser le contrôle de l'entretien et de la maintenance des moyens mis en œuvre en évaluant le respect des procédures pour garantir la sûreté, l'accessibilité et la sécurité des équipes.

Organiser les conditions d'exploitation d'un spectacle/évènement en précisant les points de vigilance et les mesures compensatoires à mettre en place par la structure d'accueil pour garantir la sûreté, l'accessibilité et la sécurité du public.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de cas

Jeu de rôle

Entretien

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Les prérequis figurant dans les fiches programmes des formations préparant à la certification des blocs de compétences sont validés par l'organisme certificateur qui prend sa décision au regard du public, du contenu, de la durée et des modalités du parcours de formation proposés par l'organisme de formation et en cohérence avec l'ensemble des offres de formation proposées par le réseau partenaire de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Le candidat doit présenter :

Un score minimum de 60% des compétences évaluées comme étant « acquises », avec un maximum de 10% des compétences évaluées comme étant « non-acquises », entre 0 et 40% des compétences évaluées comme étant « en cours d'acquisition » pour l'ensemble des épreuves organisées dans le cadre du jury d'évaluation du bloc de compétences visé ou la démonstration des compétences du bloc en validation des acquis de l'expérience.

Un taux d'absence de moins de 10% sur le parcours de formation, préparant au bloc de compétences, sur lequel le candidat s'est inscrit ou être candidat à la VAE.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'emploi de régisseur général s'exerce dans différentes situations professionnelles, dimensionnant et spécialisant son activité selon :

- Le type et la taille de la structure dans laquelle il intervient ;
- Son activité culturelle (spectacle vivant, concert, événements culturels, manifestations en plein air, etc.) ;
- Les moyens humains, techniques et organisationnels à disposition.

Ainsi, le contexte d'exercice détermine l'étendue de ses activités, leurs natures et les responsabilités qui lui incombent.

Le régisseur général de spectacle et d'évènement intervient dans des établissements recevant du public : salles de spectacle, festivals, tournées, théâtres et occasionnellement des agences de communication spécialisées en évènementiel. Les ERP sont concernés par différentes réglementations et normes de sécurité, pouvant varier selon la catégorie dans laquelle ils se trouvent.

Ces entreprises et établissements sont représentés par les branches suivantes :

- IDCC 1285 : convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles ;
- IDCC 3090 : convention collective nationale des entreprises du secteur privé du spectacle vivant ;
- IDCC 2717 : convention collective nationale des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement.

Le régisseur général intervient dans le secteur public et dans le secteur privé, avec pour employeurs : producteurs de spectacle, diffuseurs, exploitants de salle de spectacle, prestataires de services et fournisseurs de matériel, organisateurs de festival et organisateurs d'évènementiel. Il peut à l'occasion être employé par des collectivités territoriales ou encore des employeurs de l'audiovisuel et des parcs de loisirs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Le métier de régisseur général de spectacle et d'évènement peut également avoir comme appellation :

- régisseur général,
- régisseur général de compagnie,
- régisseur général de tournée,
- régisseur général de production,
- régisseur principal.

Le régisseur de site est un métier connexe, réalisant une partie des activités du régisseur général sous l'autorité d'un responsable technique.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Au sens réglementaire, il n'y a pas de réglementation sur l'activité de régisseur général de spectacle et d'évènement. Néanmoins, en fonction des contextes et/ou des structures des certificats spécifiques en prévention des risques peuvent être exigés en plus d'une formation et/ou d'une certification de Régisseur général : le certificat de compétences professionnelles "Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques" délivré par la CPNEF-SV, le SSIAP, tout ou partie des autorisations de conduite de nacelles CACES, etc.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	2 500 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en communication et information (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	28 833

Jugés difficiles à recruter	10 %
Emplois saisonniers	31 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

La présente certification professionnelle est accessible aux candidats :

- titulaires d'un diplôme d'un niveau minimum de qualification 5 à dominante technique du spectacle/de l'évènement ou régisseurs de spectacles vivants ayant déjà une expérience significative en régie plateau, lumière, son, vidéo de spectacle/d'évènement ;
- ayant suivi une ou plusieurs des formations en régie de spectacle ou d'évènement du CFPTS permettant d'acquérir les compétences évaluées dans le cadre de cette certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Pour l'obtention de la certification professionnelle « Régisseur général de spectacle et d'évènement » de niveau 6, délivrée par le CFPTS, le candidat doit présenter :

- La réussite aux épreuves organisées dans le cadre des jurys d'évaluation des blocs de compétences de la certification visée ou pour la démonstration des blocs de compétences en validation des acquis de l'expérience.
- L'attestation de formation préparant au certificat de compétences professionnelles "Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques" délivré par la CPNEF-SV.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury de certification, composé au minimum d'un directeur technique, d'un régisseur général, d'un professionnel du recrutement, administrateur ou responsable ressources humaines, dont l'un est nommé président du jury, tous extérieurs à l'organisme certificateur ou de formation, est choisi par l'organisme certificateur pour ses capacités à diriger l'entretien de recrutement d'un cadre technique et à mettre en réseau les candidats avec les employeurs du secteur.

Les représentants de l'organisme de formation et de l'organisme certificateur participent au jury de certification, en apportant, sur la formation ou sur la certification, tout élément nécessaire au jury, en ayant une voix consultative.

Les professionnels représentent au minimum 60% du jury

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury de certification, composé au minimum d'un directeur technique, d'un régisseur général, d'un professionnel du recrutement, administrateur ou responsable ressources humaines, dont l'un est nommé président du jury, tous extérieurs à l'organisme certificateur ou de formation, est choisi par l'organisme certificateur pour ses capacités à diriger l'entretien de recrutement d'un cadre technique et à mettre en réseau les candidats avec les employeurs du secteur.

Les représentants de l'organisme de formation et de l'organisme certificateur participent au jury de certification, en apportant, sur la formation ou sur la certification, tout élément nécessaire au jury, en ayant une voix consultative.

Les professionnels représentent au minimum 60% du jury.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	11 372 €
Selon la branche	6 000 € – 11 372 €
Prise en charge	Branches concernées

11 372 €	Valeur par défaut · 210 branches
10 917 €	CPNE Travail Temporaire
10 000 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
6 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date de décision	26/04/2024
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	26/04/2029
Date de dernière délivrance possible	26/04/2033

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2023	5	1	100 %	—
2022	15	0	93 %	—
2021	7	0	100 %	71 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP36231

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP36231

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38910/>

Où se former

Formations référencées	5
Organismes	2
Régions couvertes	2
Prix indicatif	10 560 € – 21 600 €
Durée	266 – 1015 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Se former en apprentissage

Formations en apprentissage	2
Organismes gestionnaires (CFA)	1

Organismes formateurs	1
Régions couvertes	1
Départements couverts	1
Organismes certifiés Qualiopi	1
Sessions	de 11/2026 à 11/2028

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	18
Parcours menés à terme	11
Taux d'achèvement	61 %
Période	11/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	26
Montant total engagé	179 229 €
Coût moyen par dossier	6 893 €
Durée moyenne	627 h
Période	09/2024 – 09/2026
OPCO	64 %
France compétences	30 %
Reste à charge titulaire	4 %
France Travail	2 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.